



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2024

Etaient présents: M. Jean-Louis BOREL, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND.

Procuration : M. Philippe ARCHIMBAUD à M. Gilbert CHAREYRON

Absent : Mme Anne-Christine WO-YEN

Secrétaire de Séance : Mme Annie BOUIX

M. Le Maire demande au conseil municipal l'adjonction d'une délibération supplémentaire arrivée en mairie après l'établissement de la convocation.

Le conseil accepte à l'unanimité.

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2024 et désignation du secrétaire de séance.
2. Demande de fonds de concours à la CCVD pour les travaux de réhabilitation de La Poterie (lots 4, 5 et 6)
3. Demande de fonds de concours à la CCVD pour le projet d'aire de jeux et espace détente dans le village
4. Demande de subvention au titre des amendes de police 2024
5. SDED : renforcement du réseau BT à partir du poste Le Signol
6. Subvention 2024 aux associations
7. Tarif de la Maison des Associations et de la salle Châtaignier pour les professionnels
8. Questions diverses

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2024**

**Approuvé à l'unanimité**

**2. Demande de fonds de concours à la CCVD pour les travaux de réhabilitation de la Poterie ( lots 4, 5 et 6)**

M. Le Maire explique que le lot 4 plâtrerie/isolation, le lot 5 plomberie/chauffage et le lot 6 électricité peuvent faire l'objet d'une demande de fonds de concours « Transitions » auprès de la CCVD. En effet ces lots participent à la transition environnementale et énergétique (chaudières à granules bois/isolation, etc.. .)

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Le projet « **réhabilitation de la Poterie lots 4,5 et 6** » participe à ces transitions, ne relève pas de compétences exercées par la CCVD et ne porte pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi, la commune de Cliousclat sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 16 374€.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants	Taux
Lot 4 Plâtrerie/isolation	51 810€	Etat	57 656	25%
Lot 5 Chauffage/Plomberie	137 088€	Région	25 138	10.9%
Lot 6 Electricité	41 727€	CD 26	70 802	30.7%
		ADEME	8 995	3.9%
		Autres (CD 26)	5 535	2.4%
			168 126	72.9%
		FONDS DE CONCOURS « TRANSTITIONS »	16 374	7.1%
			184 500	80%
		Autofinancement	46 125	20%
<b>TOTAL</b>	<b>230 625€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230 625</b>	<b>100%</b>

Le versement du fonds de concours fera l'objet d'une convention conclue entre la CCVD et la commune bénéficiaire.

### Adoptée à l'unanimité

#### **3. Demande de fonds de concours à la CCVD pour le projet d'aire de jeux et espace de détente dans le village**

M. Le Maire explique que la commune souhaite embellir l'entrée Est du village, en installant une aire de jeux sécurisée pour les enfants et un espace détente avec tables de pique-nique et bancs.

Ce nouvel espace permettra de développer le lien social et offrira un espace de convivialité aux habitants de la commune. Les touristes, promeneurs ou autres visiteurs auront également accès à un espace de détente agréable et ombragé, à l'entrée du village.

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Le projet « **aire de jeux et espaces de détente** » participe à ces transitions, ne relève pas de compétences exercées par la CCVD et ne porte pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi,

la commune de Cliousclat sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 5 662.50€.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants	Taux
ETS Combier	5 400€	CD 26	7 550€	40%
ALTRAD	4 020€			
KGMAT	2 500€			
ALTRAD	3 033€			
BURRIAL	663€			
Fournitures diverses	2 500€			
		FONDS DE CONCOURS « TRANSTITIONS »	5 662.50€	30%
			13 212.50€	70%
		Autofinancement	5 662.50€	30%
<b>TOTAL</b>	<b>15 616€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 875€</b>	<b>100%</b>

Le versement du fonds de concours fera l'objet d'une convention conclue entre la CCVD et la commune bénéficiaire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. Demande de subvention au titre des amendes de police 2024**

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'une partie du produit des amendes de police est répartie par décision du Conseil départemental.

A ce titre, une dotation au titre de l'année 2024 pourra être attribuée pour la commune de Cliousclat sur justification de travaux d'amélioration de la sécurité routière.

M. Le Maire explique que des panneaux de sécurisation seront installés sur la commune.

Ces installations rentrent dans le cadre des amendes de police.

Il convient donc de solliciter l'attribution des amendes de police 2024 auprès du Département de la Drôme.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5. SDED : renforcement de réseau BT à partir du poste Le Signol**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste Le Signol	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>137 936.55 €</b>
Dont frais de gestion : 6 568.41€	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	137 936.55€ €
<b>Participation commune</b>	<b>Néant</b>

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6. Subventions 2024 aux associations**

Le Conseil Municipal a étudié l'ensemble des demandes de subventions parvenues en Mairie. Soucieux de poursuivre son aide effective aux associations locales, départementales ou régionales qui œuvrent dans les domaines sociaux, culturels ou sportifs, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de chacune d'entre-elle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2024 suivantes :**

Demandes reçues	Montants demandés	Subventions accordées 2024	Votes		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
DON DU SANG	0€	300€	à l'unanimité		
FNACA	150€	150€	à l'unanimité		
FSE (collège Daniel Faucher)	300€	200€	12	1	0
ACAL	350€	350€	à l'unanimité		
IDÉE	500€	300€	à l'unanimité		
COMITE DE JUMELAGE	1 500€	150€	12	1	0
LES PRÉ- SIGNAL	300€	300€	à l'unanimité		
ACTIONS SOCIALES POUR LES SCOUTS	500€	100€	9	3	1
AFSEP		0€	à l'unanimité		
MEMOIRE DE DEMAIN NOUVELLE GENERATION	1144€	800€	à l'unanimité		
CERTAINS L'AIMENT BIO	1 000€	600€	à l'unanimité		
LYCEE 3 SOURCES		0€	à l'unanimité		

**M. Gilbert CHAREYRON s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et Les Pré-Signal.**

**Mme Sophie DURET et Mme Ilona DUMAS se sont retirées pour le vote concernant Les Pré-Signal.**

**M. Christian PERRIER s'est retiré pour le vote concernant l'ACAL et Les Pré-Signal.**

**M. Jean-François CHARRY et M. Guy DALMASSO se sont retirés pour le vote concernant Certains l'aiment bio.**

**Concernant la subvention accordée à l'association « Mémoire de demain, nouvelle génération », il est précisé qu'elle est accordée à titre exceptionnel.**

## **7. Tarif de la Maison des associations et de la salle Châtaignier pour les professionnels**

M. Le Maire explique qu'une demande d'utilisation de la Maison des Associations ou de la salle Châtaignier est parvenue en mairie par une auto-entrepreneuse. Elle souhaiterait pouvoir utiliser l'une de ces deux salles afin de proposer des cours de danses et de yoga.

Jusqu'à présent aucune tarification n'a été fixée par le Conseil Municipal pour ce type de location. Il convient donc de délibérer afin de fixer un tarif annuel et horaire pour les professionnels, tels que les micro-entreprises ou les auto-entrepreneurs. Cela permettra de couvrir les frais liés à l'électricité, à l'entretien des locaux, etc... et de proposer des activités sportives, culturelles ou autres sur la commune.

M. Le Maire propose donc les tarifs suivants :

### **MAISONS DES ASSOCIATIONS :**

- Forfait annuel de 100€ pour 1 heure d'utilisation par semaine
- Pour les locations ponctuelles : 10€ /heure

### **SALLE CHATAIGNIER :**

#### **✓ TARIF ÉTÉ (du 1/05 au 30/09)**

- Forfait annuel de 200€ pour 1 heure d'utilisation par semaine
- Pour les locations ponctuelles : 20€ /heure

#### **✓ TARIF HIVER ( du 1/10 au 30/04)**

- Forfait annuel de 300€ pour 1 heure d'utilisation par semaine
- Pour les locations ponctuelles : 30€ /heure

M. Le Maire précise qu'une attestation d'assurance devra obligatoirement être remise avant toute location et qu'une convention sera établie soit annuellement, soit ponctuellement.

Il sera également précisé dans la convention que la commune se réserve le droit d'annuler la location en cas de force majeure (canicule, grand froid, réunion exceptionnelle, etc...)

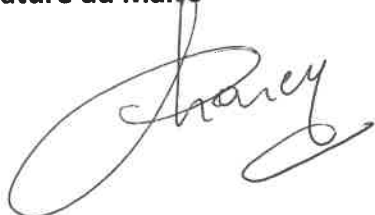
**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Questions diverses**

- **Elections** : M. Le Maire et les conseillers ont établis le tableau de la tenue du bureau des élections européennes du 9 juin prochain.
- **Travaux** :
  - M. Jean-François CHARRY fait le point sur l'avancée des travaux de la réhabilitation de la Poterie (tranche 3).
  - Un plateau ralentisseur va être installé à la sortie Est du village afin de limiter la vitesse et sécuriser cette zone.
- **Tri des biodéchets** : la CCVD va fournir aux communes des bioseaux (seau de collecte des déchets alimentaires). Une distribution sera organisée par la commune d'ici l'été.
- **Urbanisme** : le tribunal administratif de Grenoble a rendu une décision en faveur de la commune dans le contentieux entre la commune et Mmes Meyer et Vaganay, au sujet du Permis d'aménagement de la frange Nord.
- **Signalement d'actes de vandalisme et vols sur la commune** : M. Le Maire appelle à la vigilance de chacun et rappelle que la commune travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie.

**Fin de la séance à 21h25**

**Signature du Maire**



**Signature du secrétaire**

